

DICRIM

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

**Agir
face au danger !**

L'inondation de Plaine

Les mouvements de terrain

Le séisme

Les Feux de Forêts

Le nucléaire



S'organiser pour faire face

La prévention commence par l'information. Celle-ci doit favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de la sécurité civile. Cette dernière permettant, non seulement d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels et technologiques recensés sur le territoire de la commune, mais aussi d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées et avoir le comportement adéquat si l'un des évènements se produit.

Ce DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - a été établi à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) transmis par le Préfet. Il vise à sensibiliser la population aux risques auxquels nous pouvons être confrontés sur notre territoire, à informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés, et permettre de faire face au danger en situation d'urgence.

A Chinon, il est le fruit d'un long et minutieux travail mené autour des risques et de leur prévention à partir des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRI notamment) et de Prévention des Risques Technologiques (PPI, Plan Particulier d'Intervention, du CNPE d'Avoine notamment) établis par le Préfet de l'Indre et Loire. Leur prise en compte a conduit notre commune à élaborer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), approuvé le 2 avril 2013 par la commune et transmis aux services de l'Etat.

Comme partout, le risque zéro n'existe pas. Mais la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines économiques et environnementales.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en sécurité, je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

Le Maire de Chinon

Jean- Pierre DUVERGNE



Informations générales

- Qu'est ce qu'un risque majeur ? Qui fait quoi ? p.4
- Qu'est ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ? p.5
- Ecoles : le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) ? p.5
- Les moyens d'alerte et d'informations de la population. p.6

Risques naturels :

- L'inondation de plaine p.7
- Les mouvements de terrain p.8
- Le seisme p.9
- Les feux de forêts p.10

Risque technologique :

- Le nucléaire p.11

Carte des risques

p.12

Tableau des points de ressemblement

p.13/14

Le Kit d'urgence

p.15

Les bons réflexes

p.16



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une importante gravité.

Qui fait quoi ?

Le Préfet élabore un document général regroupant toutes les informations sur les risques naturels et technologiques auxquels les communes sont exposées. Ce document constitue le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

- A partir de ce DDRM, le Préfet établit un dossier communal synthétique (DCS) qui informe la commune des risques auxquels elle est exposée, leur localisation et les actions de prévention qui ont été menées sur le territoire communal.
- Le maire est tenu d'informer ses administrés sur les risques majeurs auxquels est soumis le territoire de la commune. Il réalise le Plan communal de sauvegarde (PCS) et le Document d'information Communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Protection de la population : les responsabilités

SAUVEGARDER

La commune

- Informer
- Alerter
- Mettre à l'abri
- Interdire
- Soutenir
- Assister
- Ravitailler
- Reloger...

SECOURIR

Les services de l'Etat*

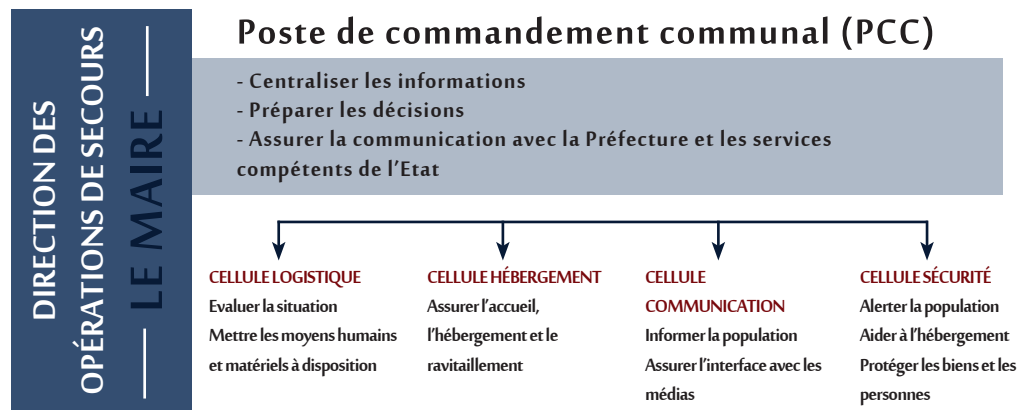
- Protéger
- Soigner
- Médicaliser
- Evacuer

* Services de secours (pompiers, SAMU, gendarmerie ...)

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'objectif du PCS est de « s'organiser pour être prêt » : se préparer, se former, identifier et organiser par anticipation les principales missions pour faire face à toutes les situations. Lorsque survient un événement, la rapidité de réaction permet de sauvegarder des vies, limiter les dégâts et les dégradations sur l'environnement.

Organisation communale de crise



Ecoles : le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) ?

Le PPMS permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant ainsi la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leurs missions en cas d'alerte pour chacun des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé. Les établissements scolaires de Chinon ont élaboré et remis à jour leurs PPMS.

« **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** » est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, elle est cependant indispensable. A l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours.

Les moyens d'alerte et d'information à la population

En cas d'alerte vous devez réagir vite et bien. Il est donc important de prendre connaissance dès à présent des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches.

- **Le Signal National d'Alerte (SNA) :** la sirène émet **trois fois un son modulé de 1 minute et 41 secondes séparés par des intervalles de 5 secondes.**

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

A Chinon, une sirène est placée sur le toit de la Mairie, place du Général de Gaulle.

Une seconde sirène se situe rue des courances (sur l'ancienne caserne des pompiers)

Vous pouvez entendre ces sonneries en composant le numéro vert 0800 50 73 05 (gratuit).

- **La Radio :** **France Inter 92.6 ou 99.6 FM et France bleu 92.9 FM** sont des partenaires identifiés par la Préfecture d'Indre et Loire pour relayer l'alerte et diffuser les consignes en cas d'accident majeur.

La commune dispose de moyens complémentaires pour informer/ ou alerter la population.

- **Les hauts-parleurs ou ensembles mobiles d'alerte :** ils équipent les véhicules de la Police Municipale.

- **Le porte à porte :** En fonction de la nature et de l'ampleur du risque, des équipes d'agents municipaux peuvent sillonner les rues afin de diffuser l'alerte et les consignes dans toutes les habitations exposées.

- **Le site Internet de la ville :** www.ville-chinon.com

Vous y trouverez les informations sur l'évolution de la situation et les consignes à suivre.

- **Les automates d'appel :**

Un système d'appel en nombre permet de déclencher l'alerte sur les téléphones des personnes préalablement répertoriées.

L'inondation de plaine

Chinon est concernée par le risque de crue de la Vienne qui se manifeste par l'inondation du lit majeur de la rivière, à l'exception des quartiers à l'abri des digues. Des remontées de la nappe phréatique associées à la remontée des eaux par le réseau d'assainissement peuvent intervenir sur le territoire communal. La commune peut également être menacée par une rupture de digue (rive gauche uniquement) ou par de fortes pluies sur des bassins versants (coulées de boue). La crue de référence ayant servi à édifier le PPRI (plan de prévention du risque inondation de Chinon) est la crue de juillet 1792.

• Secteurs concernés :

- Rive gauche : Quartiers Saint Jacques, Saint Lazare, Le pressoir, Pontille, Sauvegrain.
- Rive droite : Quartiers du centre ville, les Courances et Ronsard.

• Les bons réflexes :



Ecoutez la radio
France Inter : 92.6 ou 99.6 FM
France bleu Touraine : 92.9 FM



Ne téléphonez pas



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Montez à l'étage



Ne vous engagez pas sur une route inondée

• A retenir :

Le phénomène d'inondation de plaine se caractérise par une remontée lente des eaux. Le système de surveillance et d'annonce des crues permet aux autorités de déclencher les moyens d'alerte.

Pour Chinon, l'échelle de crue est celle du pont Aliénor d'Aquitaine, rive droite.

WWW.vigicrues.ecologie.gouv.fr ou 08 21 80 30 37

Mouvements de terrain

Le phénomène «mouvements de terrain» peut se traduire par des affaissements, des glissements de terrain, des phénomènes de retrait-gonflement des argiles (mouvements lents et continus). Il peut aussi se traduire par des effondrements, des chutes de pierres, de blocs ou l'écroulement de masses rocheuses (mouvements rapides et discontinus).

Ces mouvements de terrain sont dus à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

• Secteurs concernés :

- **Rive droite (principaux secteurs) :** Les Molières - Le Quai Pasteur - le centre ancien - Le coteau St Martin - Ste Radegonde - Paul Huet - Roche Faucon - La Rochelle Les Closeaux - Le Grand Ballet.
- **Rive gauche :** La collarderie - Parilly - Le Vauserain - Le Plessis Gerbault.

Pas moins de 136 cavités souterraines ont été recensées à Chinon allant de quelques mètres à plusieurs milliers de mètres (anciennes Carrières de tuffeau).

• Les bons réflexes :



Eloignez-vous de la zone dangereuse



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne revenez pas sur vos pas

• Prévention - protection :

L'Association des cavités souterraines a effectué un recensement très précis des cavités souterraines. Son intervention est sollicitée chaque fois qu'il est nécessaire.

Séismes

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches, en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La magnitude mesure l'énergie libérée par un séisme.

Les magnitudes inférieures à 3,5 sur l'échelle de Richter ne sont pas perçues par la population.

Le zonage sismique de la France classe la commune de Chinon en zone 2 (sur une échelle de 5), zone de sismicité faible.

• Secteurs concernés :

L'ensemble du territoire communal est concerné par ce risque sismique.

• Les bons réflexes :



Ecoutez la radio
France Inter : 92.6 ou 99.6 FM
France bleu Touraine : 92.9 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez pas



A l'intérieur : abritez-vous sous un meuble
Eloignez-vous des fenêtres



Ne prenez pas votre voiture



A l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments



Ne restez pas sous les lignes électriques

• Prévention - protection :

L'observation stricte des règles de construction dites parasismiques évite l'effondrement des bâtiments, leur mise en œuvre incombe aux propriétaires.

Incendie de forêts

Un incendie de forêt est une atteinte à l'environnement, détruisant la faune et la flore. Le feu stérilise les sols et appauvrit le couvert végétal, aggravant la sécheresse et la désertification. Il est aussi une atteinte aux personnes et aux biens.

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arboré (parties hautes) est détruite. Des conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse, vent, foudre...) peuvent faciliter les départs d'incendies plus ou moins importants.

• Secteurs concernés :

- **Secteurs concernés :** Secteur Nord Est de la commune :

Massif de la forêt de Chinon - environ 280 hectares classés en risque élevé.

Quartiers Rochambeau - la futaie - ZI la plaine des Vaux 1 et 2 - les Vallées de Basse

- **Secteur sud de la commune :** Environ 110 hectares classés en risque faible

Le Vau Breton - Vaugaudry - Parilly - Le Plessis Gerbault

• Les bons réflexes :



Ouvrez votre portail afin de faciliter l'accès aux services de secours



Coupez les gaz et l'électricité



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Ecoutez la radio
France Inter : 92.6 ou 99.6 FM
France bleu Touraine : 92.9 FM



Fermez les volets



Evitez les déplacements

• Prévention - protection :

Le Préfet d'Indre et Loire a mis en place un plan départemental contre les incendies de forêt (DFCI) le 01 juillet 2005. Il a également, à cette même date, signé un arrêté portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêt. Il est consultable en Mairie ou au service de la Police Municipale.

Risque nucléaire

Il s'agit d'un événement (incident ou accident selon la gravité) se produisant dans une installation nucléaire entraînant des risques d'irradiation interne ou externe ou de contamination interne ou externe pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement (contamination atmosphérique ou surfacique).

Le risque nucléaire majeur résulte de la fusion du cœur du réacteur d'une centrale.

La prise d'iode stable sous forme de comprimés permet d'éviter la fixation d'iode radioactive sur la thyroïde.

• Secteurs concernés :

L'ensemble du territoire communal se situe dans la zone des 5 à 10 Kilomètres de la centrale où le seul réflexe doit être de se confiner et d'écouter la radio en cas d'alerte (Plan particulier d'intervention de la centrale ou PPI).

En cas d'accident, le Signal National d'Alerte (SNA voir page 6) est émis par une sirène située au sein de l'établissement. Ce signal est repris par les sirènes de la ville.

• Les bons réflexes :



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez les fenêtres et coupez la ventilation



Écoutez la radio
France Inter : 92.6 ou 99.6 FM
France bleu Touraine : 92.9 FM



Ne fumez pas



Évitez les déplacements



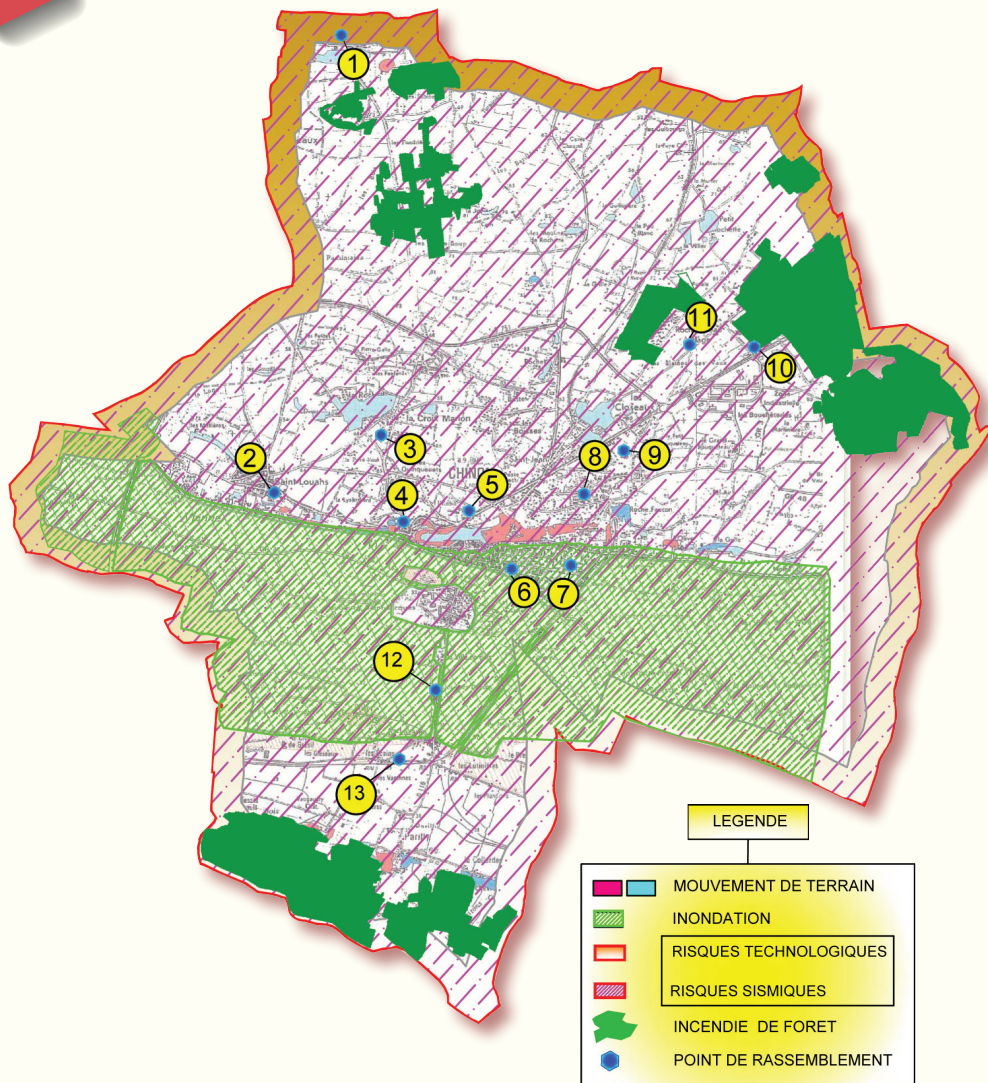
Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

• Prévention - protection :

Le CNPE (centre national de production d'électricité) d'Avoine est soumis à des obligations et des contrôles très stricts. Le Plan particulier d'intervention (PPI révisé en juillet 2012) établi par les services de la Préfecture planifie l'alerte et les secours des populations exposées.



Dans le cadre d'un risque nucléaire et conformément au PPI du CNPE d'Avoine, les centres de regroupement et de décontamination de la population sont situés aux endroits suivants :

- Espace Rabelais - rue de la Digue St Jacques (hors inondation)
- Gymnase Félix Moron - rue Maxime Dubrac (rive droite en cas d'inondation)
- Centre de loisirs de Parilly - rue de l'Abbaye (rive gauche en cas d'inondation)



POINTS DE RASSEMBLEMENT AVANT EVACUATION

<u>N°</u>	<u>Lieu</u>	<u>Adresse</u>	<u>Quartiers concernés</u>
1	Ancienne école du Grand Ballet	Rue du Grand Ballet	<ul style="list-style-type: none"> • Le Grand Ballet
2	Cour du Prieuré de Saint Louans	Rue de Saint Louans	<ul style="list-style-type: none"> • Repos Saint Martin • Saint Louans • Les Lisardières • Le Pavé Neuf • Le Quai Pasteur
3	Ecole Rochelude	Rue des Fontenils	<ul style="list-style-type: none"> • La Rochelle
4	Cour de la résidence Saint Michel	Avenue François Mitterrand	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Haute Saint Maurice • Rue Jeanne d'Arc • Rue Beaurepaire • Rue de la Poterne • Rue Voltaire • Rue du Commerce • Rue du Grenier à Sel
5	Parking de la Forteresse (cimetière)	Avenue François Mitterrand	<ul style="list-style-type: none"> • Les Ganaudières • Rochette • La Croix Marion • Les Quinquenays • Porte de la Barre • Coteau Saint Martin
6	Place Jeanne d'Arc	Place Jeanne d'Arc	<ul style="list-style-type: none"> • La Brèche • Place du Gl de Gaulle • Rue J.J. Rousseau • Rue du Jeu de Paume • Rue Rabelais • Place Mirabeau • Rue Descartes • Rue du 11 Novembre • Centre Descartes



POINTS DE RASSEMBLEMENT AVANT EVACUATION

N°	Lieu	Adresse	Quartiers concernés
7	Collège Jean-Zay (parvis et cour)	Rue Correch	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Hoche • Rue des Courances • Rue Diderot • Place St Mexme • Les Bas de Ste Radegonde • Rue Paul Huet • Rue Correch • Rue des Déportés
8	Château d'eau / Place Pierre Robbe	Rue du Château d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Les Hucherolles • Les Baux de Longs • Impasse du Château d'Eau • Rue Gabriel Richaud • Place J.J. Suzane • Rue du Château d'Eau • Rue du Moulin à vent • Coteau Ste Radegonde • Rue Alfred de Vigny • Rue du Pélican
9	Ecole Jacques Prévert	Rue du Petit Bouqueteau	<ul style="list-style-type: none"> • Le Petit Bouqueteau • Le Grand Bouqueteau • La Tuilerie
10	Parking du Relais de la Forêt	Rue du Blanc Carroi	<ul style="list-style-type: none"> • Les Loges • Les Vallées de Basse • L'Olive
11	Parking du Leclerc	ZC du Blanc Carroi	<ul style="list-style-type: none"> • Rochambeau Village • Le Petit Rochette • Le Moulin de Rochette • La Grille • La Croix Saint Jean • Les Closeaux
12	Parking du Super U	Avenue Saint Lazare	<ul style="list-style-type: none"> • La Croix • L'Île de Tours • Faubourg Saint Jacques
13	Parking du Big Mag Bazar / Maillasson	Route de Saumur	<ul style="list-style-type: none"> • La Ville en Bois • Saint Lazare • Grigny • Sauvegrain • Pontille • La Vauchèvre • Parilly • Vaugaudry • Le Plessis Gerbaut



Soyez acteurs de votre sécurité et de celle de votre famille.
Réalisez votre Plan Familial de mise en sécurité (PFMS).

A télécharger sur : www.mementodumaire.net ou www.interieur.gouv.fr

Réaliser votre kit d'urgence !

Mettez les équipements de première nécessité dans un sac à dos que vous rangerez dans un endroit facilement accessible et connu de tous les membres de votre famille. Il se compose de :

- Sifflet
- Lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeables)
- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Aliments longue conservation (fruits secs, conserves, etc...)
- Trousse de premiers secours (pansements, bandages, désinfectant, etc...)
- Photocopies des papiers administratifs (papiers personnels, carte d'identité, carte vitale, etc...)
- Argent liquide
- Radio à piles (et piles de rechange)
- Vêtements chauds et couvertures de survie (bottes, pull, imperméable, etc...)
- Photocopies des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques
- Appareil photo.

Équipement à prendre à la dernière minute :

- Téléphone portable
- Médicaments spécifiques
- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bleue



Cochez les éléments mis dans votre kit et pensez à vérifier régulièrement leur date de péremption.



L'inondation de Plaine



Les mouvements de terrain



Le seisme



Les Feux de Forêts



Le nucléaire



• Tenez vous prêts à évacuer à la demande des autorités

Prenez vos papiers d'identité, vos effets indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, une radio à piles...

Prenez en charge votre famille et pensez à vos voisins seuls ou non autonomes.

• Numéros utiles

POMPIERS	18 ou 112 depuis un portable
SAMU	15 ou 112 depuis un portable
Gendarmerie	17 ou 02 47 93 53 00
Mairie	02 47 93 53 00 où www.ville-chinon.com
Police Municipale	02 47 93 53 62
METEO France	0 899 71 02 38 (payant) où www.meteofrance.com
France Inter	92.6 ou 99.6 FM
France Bleu Touraine	92.9 FM
Alerte crues	0 821 80 30 37 où www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

